

L'an deux mil dix-huit, le douze du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/06/2018

Présents : 12

Maryse Duval, Denis Decaux, Bruno Biard, Charles-Henri Ricard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, François Durieu, Christine Dieutre, Michel Lahaye, Séverine Ricius, Alain Goubert, Etienne Lurois,

Absents/excusés : 2

Ginette Lannel (qui a donné pouvoir à Christine Dieutre), Philippe Duval (qui a donné pouvoir à Bruno Biard).

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : François Durieu



DÉLIBÉRATION du 12/06/2018 - N°28

CRÉATION DE LA COMMUNE NOUVELLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L. 2113-1 et suivants ;

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la Commune nouvelle ;

Vu la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes » ;

Vu la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle ;

Considérant les réunions des maires volontaires qui ont réfléchi ensemble à un avenir commun ;

Considérant les 3 réunions avec l'ensemble des conseillers municipaux des 4 communes et les 7 commissions ;

Considérant les 9 réunions publiques tenues avec les populations de chacune des communes concernées ;

Considérant l'identité forte et commune qui rassemble ces 4 communes animées d'une volonté de partage et de développement conjoint ;

Considérant la volonté collective majoritairement exprimée de s'engager dans la création d'une commune nouvelle ;

Considérant les bonifications financières octroyées à la commune nouvelle, ses premières simulations et l'attrait qu'elles constituent ;

Considérant que cette union permettra à notre territoire de s'affirmer plus fortement au sein des collectivités territoriales, fier de son identité et volontaire de maîtriser lui-même les évolutions qui pourraient un jour le toucher ;

*Après en avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal,*

*par 9 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions*

*REJETTE la création de la commune nouvelle de Bival-en-Bray par regroupement des communes de Graval, Nesle-Hodeng, Neuville-Ferrières, Saint-Saire*

*DIT qu'attache sera prise dans les jours à venir auprès des services de la sous-préfecture.*



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25 minutes.